

INTERVIEW

Trans : une fausse avancée

dimanche 28 février 2010, par [SCHNEIDER Cornelia](#) (Date de rédaction antérieure : 25 février 2010).

Cornelia Schneider est co-fondatrice de Support Transgenre Strasbourg (www.sts67.org). Elle revient ici sur l'annonce fortement médiatisée par le ministère de la Santé de la « dépsychiatisation de la transsexualité ».

Olivier Neveux - Le ministère de la santé vient d'annoncer la « dépsychiatisation de la transexualité ». En quoi cela consiste-t-il réellement ?

Cornelia Schneider - La transidentité [1] (que les psychiatres appellent « transsexualisme ») est considérée par l'OMS et les États comme une maladie mentale depuis une trentaine d'années, époque où se dessinait la radiation de l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Les personnes transidentitaires sont donc actuellement « psychiatisées » de force partout, notamment en France. Le ministère de la Santé français vient de dérembourser, en les enlevant d'une liste d'« affections longue durée » (ALD) « mentales », les soins médicaux qu'il impose aux trans', et de déclarer cela faussement comme une « dépsychiatisation » de la transidentité, prétendant satisfaire à une revendication de longue date de la quasi-totalité des trans'.

Il faut savoir que le stigmate de « malade mentale » interdit aux trans' l'accès à quasiment tous leurs droits : humains, civiques, sociaux, familiaux, parentaux, sanitaires... À cause de ce stigmate et de ses conséquences en termes de privations de droits, être trans' en France aujourd'hui signifie : pas d'embauche, pas de vie privée, refus éventuel du droit de vote, souvent pas de mariage, souvent un divorce forcé et/ou aucun droit parental/familial, mise sous tutelle médicale, un arbitraire juridique permanent, maltraitances médicales et stérilisation forcée imposées pour commencer à accéder à ses droits constitutionnels, et encore sans garantie. Bref, une vie dans un État de non-droit rappelant un autre âge de sinistre mémoire.

Suite à cette décision du ministère, les ALD pour « transsexualisme » nouvelles ou à renouveler risquent de ne pas/plus être accordées par la Sécurité sociale, ce qui revient à dérembourser de fait les soins médicaux imposés aux trans' par l'État. Tandis que toutes les discriminations causées par le stigmate de « malades mentaux-ales » des trans' resteront entières, notamment celles exercées par l'État français lui-même. Il ne s'agit donc pas d'une mesure en faveur des trans', mais au contraire d'une mesure cyniquement transphobe. Ce que confirme le rapport de la Haute Autorité de santé, paru huit jours après ce décret, qui recommande d'imposer aux trans' de graves régressions transphobes, notamment psychiatisantes et sécuritaristes.

Comment expliques-tu cette décision et les réactions, pour certaines favorables, qu'elle suscite ?

L'État français perçoit manifestement les trans' comme des éléments subversifs dangereux à son

idéologie de ségrégation des genres, qui est un des piliers de son système politique. Il essaie de dépolitiser cette question dérangeante en la pathologisant et médicalisant. Son décret récent intervient après l'émergence, timide mais continue, d'un mouvement de résistance politique trans' français depuis environ cinq ans. Le pouvoir escompte désamorcer notre résistance en semant la désinformation propagandiste et le doute, autant chez les trans' que chez le « grand public », qui ignore quasiment tout des trans' suite à leur invisibilisation et décrédibilisation systématiques. Depuis des décennies, les États font chanter les trans' par la menace « pas de maladie = pas de remboursement », qui cherche à escamoter la nature purement politique de la question et rend les trans' responsables de la transphobie des autres. Ce chantage fonctionne hélas chez beaucoup de trans', mais une prise de conscience résistante croissante semble en cours.

Quelles sont les revendications qui te semblent, aujourd'hui, principales ?

L'urgence absolue sont la dépathologisation et la démedicalisation entières de la transidentité, en France et partout, afin que tombe le stigmate de « malades », mentaux-ales ou non, qui produit et entretient la majorité des discriminations transphobes. Iront obligatoirement avec ceci : le remboursement des soins nécessaires aux trans' au titre de réparation des dégâts causés par un système politique transphobe (et non pas de soins pour cause d'une quelconque « maladie ») ; l'abolition de toutes les discriminations transphobes exercées par l'État (état civil, numéro de Sécu, droits humains, civiques, sociaux, etc.) et produites par lui (médias, éducation etc). Ces buts primordiaux atteints, les autres discriminations transphobes tomberont vite, et la construction d'une société non-transphobe pourra débuter.

Propos recueillis par Olivier Neveux

1. Alexandra Augst-Merelle et Stéphanie Nicot, *Changer de sexe. Identités transsexuelles*, le Cavalier bleu, 2006, et Karine Espineira, *La Transidentité. De l'espace médiatique à l'espace public*, l'Harmattan, 2008.

P.-S.

* Paru dans Hebdo TEAN # 44 (25/02/10).